

# L'esprit Spelc

## expertise & dialogue



Le Spelc est un syndicat professionnel engagé exclusivement dans les établissements scolaires privés sous contrat.

Il représente, sans les opposer, toutes les catégories de personnels, en activité ou retraités : enseignants, salariés de droit privé, chefs d'établissement.

Le Spelc s'implique dans toutes les réformes concernant le monde éducatif et ses personnels, en proposant systématiquement des solutions afin de faire avancer les débats.

### Liberté.

La liberté est fondamentale au Spelc, fédérant des syndicats autonomes qui décident et agissent au plus près des réalités du terrain. Notre apolitisme laisse une grande liberté à nos représentants. Eux-mêmes ont à cœur de conseiller les enseignants et les salariés sans décider à leur place.

### Respect.

Pour le Spelc, l'action se conjugue toujours avec le respect : le respect des personnes avec qui l'on négocie, le respect de la vérité, le respect des idées des autres, le respect de la liberté de conscience et le respect de l'Institution. Avec la même force, le Spelc exige le respect pour les personnels qu'il représente : la justice dans l'application des règles, la reconnaissance de leur travail qui a autant de valeur que celui des collègues du secteur public.

### Expertise.

Le Spelc est un expert des métiers de l'enseignement privé. Sa compétence est reconnue par ses adhérents, l'Enseignement catholique, l'administration. Sur le terrain, comme l'enseignant qui connaît tous les élèves par leur prénom, le responsable Spelc connaît sur le bout des doigts les dossiers des collègues qu'il défend.

### Engagement collectif.

Le Spelc est animé d'un esprit de famille, qu'il s'agisse d'accueillir un nouvel adhérent ou de bien vivre collectivement des engagements syndicaux intenses. Il promeut un esprit de fraternité dans nos communautés de travail. Les adhérents du Spelc mettent autant de cœur dans leur engagement syndical qu'ils ont de passion pour l'éducation.

### Disponibilité.

Au Spelc, les professionnels de l'enseignement privé trouvent facilement un interlocuteur qui offre de son temps et de son expertise pour résoudre les problèmes des collègues.



Nous préférons la collaboration franche et loyale à l'opposition intransigeante et stérile : nous ne sommes jamais par principe contre quelqu'un mais toujours pour quelque chose. Nous préférons l'esprit de compréhension à l'agressivité.

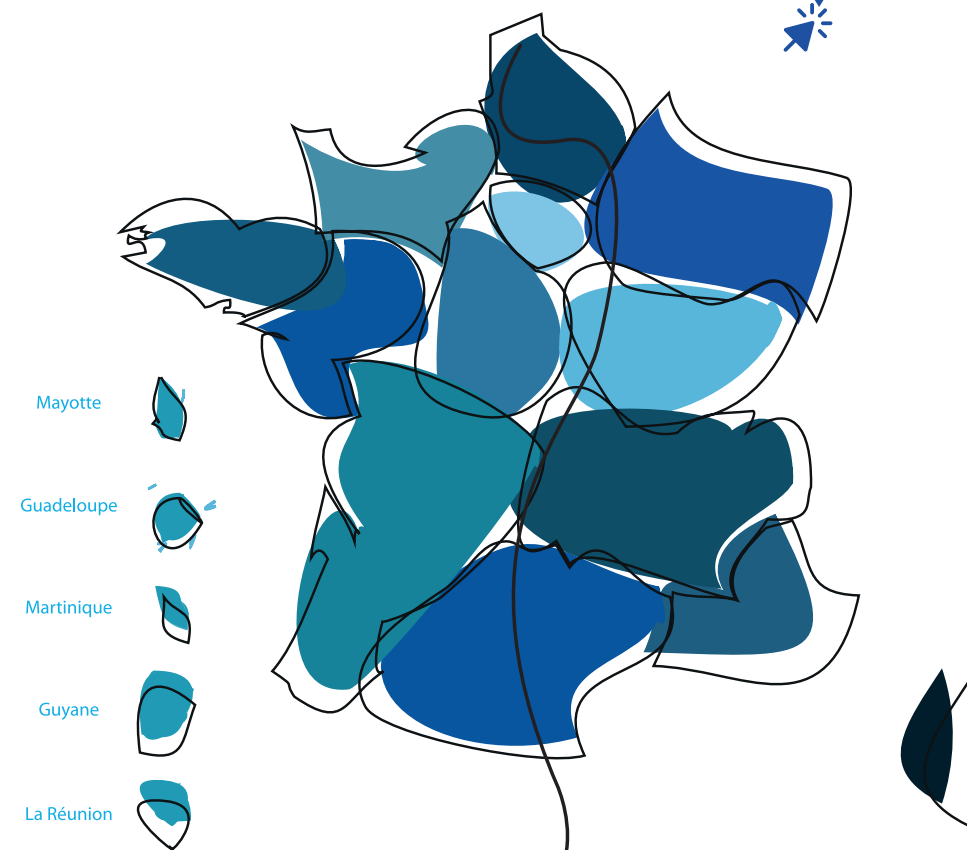
Nous travaillerons toujours avec le souci d'aboutir à un accord et non avec la volonté bien arrêtée d'exploiter les occasions de conflit et de rupture.

### La phrase

Émile Dutreuilh, secrétaire général du Spelc, en 1958.

Une puissante fédération avec **52** syndicats locaux sur tout le territoire. Suivez le fil !

www.spelc.fr



Mayotte

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion



Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique  
192 bis, rue de Vaugirard · 75015 PARIS · 01 58 10 13 13

Conception et réalisation : Bayard Service - 02 99 77 36 36 - bse-ouest@bayard-service.com - www.bayard-service.com - Impression :



Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique

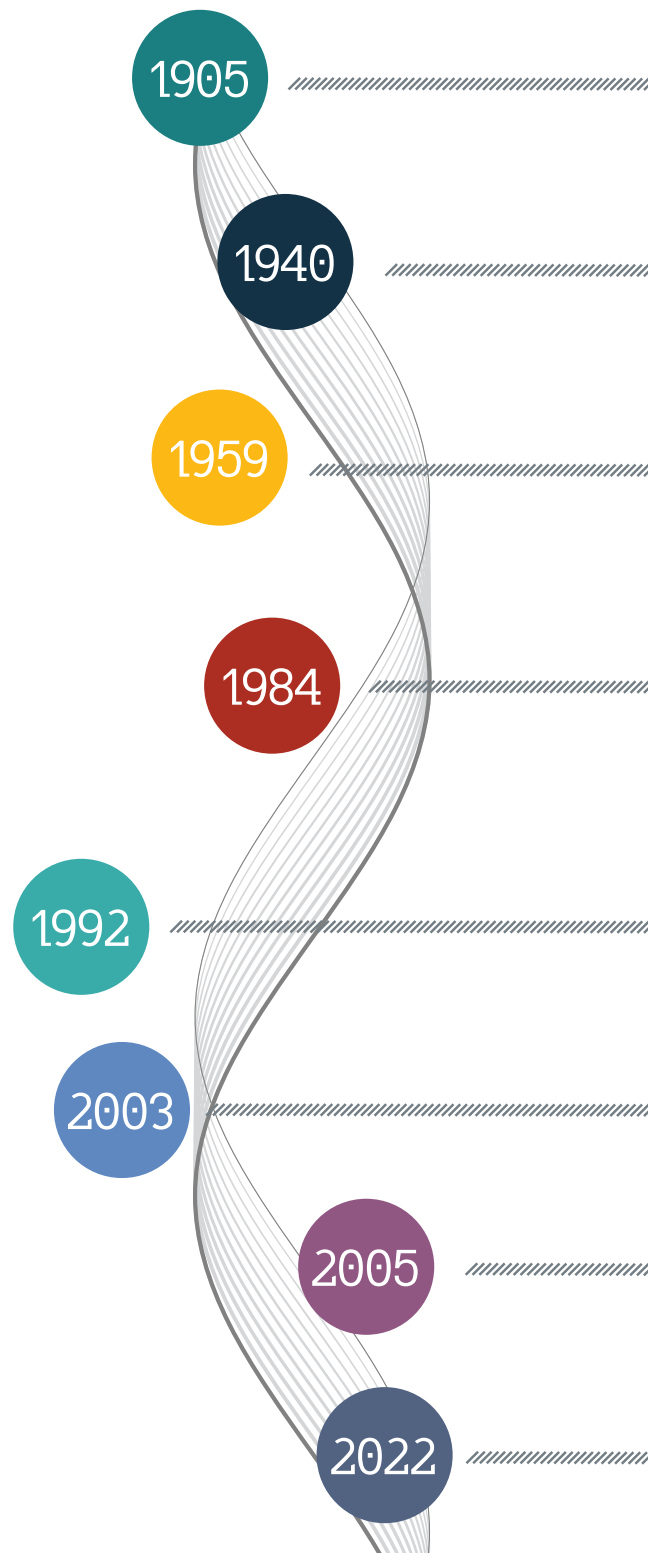
Spelc  
au cœur  
de l'action

spelc.fr

@FederationSPELC

Fédération nationale des SPELC

## Plus d'un siècle au service de la liberté d'enseignement



**1905** • la loi ayant séparé l'Église et l'État, des professeurs se regroupent pour préserver des écoles chrétiennes, pour les familles dont c'est le choix. Certains créent des syndicats, pour la protection légale qu'ils offrent. Celui de Bordeaux est le premier à imaginer une fédération nationale pour les regrouper.

**1940** • le mouvement pour la liberté d'enseignement a connu un fort essor. Des dizaines de syndicats locaux ont été créés et adhèrent à la fédération. Ils sont 71 à participer à une assemblée générale à Paris en 1940, avant que leur activité ne soit suspendue le temps de la guerre.

**1959** • la loi Debré institue le contrat d'association entre les établissements privés et l'État. Ce dernier devient l'employeur des maîtres, sécurisant ainsi leur emploi. La conclusion effective des contrats demandera plusieurs années, pendant lesquelles le Spelc s'active sur le terrain.

**1984** • la gauche arrivée au pouvoir projette d'intégrer l'école privée au secteur public. À Paris, 2 millions de manifestants battent le pavé dans le calme et font barrage au projet de loi. Le Spelc clame son attachement à la liberté de choix pour les familles et les enseignants, au respect du caractère propre des établissements privés. Une position singulière dans le paysage syndical, légitimée par une forte progression des adhésions à cette époque. Cette même année 84, la loi Rocard donne à l'enseignement agricole privé un statut équivalent à celui du public, à la demande du Spelc.

**1992** • le Spelc initie le dialogue entre Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, et le père Max Cloupet, secrétaire général de l'Enseignement catholique. Les accords qui en découlent actualisent notamment la formation des maîtres du privé et alignent leur cursus sur celui des maîtres du public.

**2003** • le Spelc manifeste contre la réforme des retraites défendues par François Fillon, qui aurait dégradé les pensions des maîtres du privé, accentuant encore l'écart avec les pensions du public.

**2005** • le Spelc contribue activement à l'élaboration de la loi Censi, qui consacre la notion de communauté de travail éducative. Les enseignants voient leur protection sociale améliorée et peuvent désormais participer aux instances représentatives du personnel, telles que les comités sociaux et économiques (CSE).

**2022** • le Spelc s'implique dans toutes les réformes liées à l'enseignement. Il compte de plus en plus d'adhérents parmi les 140 000 maîtres de l'enseignement privé sous contrat. Une représentativité exceptionnelle pour un syndicat. Il défend également les 90 000 salariés de droit privé de la branche.

LA STRUCTURE ÉDUCATIVE PERMET À CHAQUE ÉLÈVE DE CONSTRUIRE SA PERSONNALITÉ, SON ESPRIT CRITIQUE ET SA LIBERTÉ.  
LE SPELc, AU SERVICE DE CET INTÉRÊT GÉNÉRAL  
- FAIRE GRANDIR LES ÉLÈVES -, DÉFEND LES INTÉRÊTS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE.

## OBTENIR L'ÉQUITÉ ENTRE ENSEIGNANTS DU PUBLIC ET DU PRIVÉ

Les enseignants du privé, dont l'employeur est l'État, sont issus du même cursus de formation et chargés des mêmes responsabilités que leurs confrères du public. Ils devraient bénéficier d'un traitement équitable. C'est une revendication majeure du Spelc.

Il s'agit notamment d'aligner les grilles de rémunération, d'ouvrir aux enseignants du privé les concours de la fonction publique (celui des inspecteurs par exemple), de faire converger les régimes de retraite.

Pour autant, le Spelc reste attaché à ce que persiste un statut spécifique pour les maîtres du privé. En effet, nous sommes attachés à trois dimensions qui ne font pas partie du profil des fonctionnaires :

- l'appartenance des enseignants à une communauté de travail intégrant les salariés de droit public que sont les maîtres et les salariés de droit privé ;
- le mode d'affectation propre à l'enseignement privé sous contrat ;
- la liberté de choix personnel à deux niveaux : adhérer à un projet d'établissement inscrit dans sa foi et bénéficier de la souplesse de la loi Debré dans l'organisation du travail au quotidien.

Conserver l'État comme employeur tout en inscrivant le travail de l'enseignant dans le caractère propre des établissements privés, c'est l'équilibre prôné par le Spelc sous le nom de 3<sup>e</sup> voie.



## EXIGER DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES SALARIÉS

Si le Spelc est historiquement un syndicat de maîtres, il défend depuis des décennies les salariés des établissements privés (personnels administratifs, de vie scolaire, de restauration, d'entretien).

Notre syndicat dénonce au premier chef leur niveau de salaire trop faible. Il défend son augmentation notamment lors des négociations annuelles obligatoires de la branche. Notre syndicat a déjà obtenu que les salariés bénéficient de la prime d'activité.

Le travail n'est souvent proposé qu'à temps partiel. Des solutions de bon sens sont pourtant à portée de main, comme la mutualisation de certains emplois entre plusieurs établissements (pour le ménage par exemple), ce y compris entre secteurs public et privé. Le Spelc demande que soient levés les obstacles réglementaires, afin de créer des emplois qui permettent des conditions de vie décentes.

Le Spelc favorise le dialogue social. Il exige la mise en place des instances représentatives du personnel (IRP) partout où c'est légalement prévu. Il encourage l'implication des salariés dans ces structures. Avec ses adhérents chefs d'établissement, le Spelc est soucieux du regard bienveillant et de l'information objective apportée aux salariés.

## AU SERVICE DE 230 000 PROFESSIONNELS

Une des missions du Spelc est d'épauler les professionnels de l'enseignement privé, qu'il s'agisse de préparer une nouvelle étape de leur carrière ou de faire face à un imprévu.

Les personnels qui envisagent une mutation, préparent leur retraite, peuvent communiquer leur dossier à un responsable Spelc pour le vérifier ou être conseillés.

À travers ses publications, le Spelc explique aux professionnels de l'enseignement privé leurs droits et devoirs, les tient informés des évolutions réglementaires. Il forme et accompagne les élus des CSE. Nos responsables, sachant prendre le temps de l'écoute, portent une attention particulière aux collègues en souffrance.



C'est en qualité d'expert et avec l'esprit de service que le Spelc est à la disposition des 230 000 enseignants et salariés qui éduquent chaque jour plus de 2 millions d'élèves.



## NOTRE RAISON D'ÊTRE

### Vous défendre, autrement

Le syndicalisme, ce n'est plus l'affrontement et la résistance. Le Spelc est d'abord une force de proposition, animée par des convictions fortes : l'exigence d'équité entre maîtres du public et du privé, l'attachement au caractère propre des établissements d'enseignement privé. Apolitique, le Spelc fédère des personnes de toutes convictions, éprises de liberté pour elles-mêmes... mais surtout pour les autres. En première intention, prévalent toujours le dialogue et la concertation. C'est dans cet esprit que nos responsables consacrent leur énergie à défendre les conditions de travail des enseignants et des salariés, à donner sur les réformes éducatives un point de vue basé sur l'expérience de terrain. Cette proximité est reconnue au sein des communautés éducatives : d'année en année, le Spelc accroît sa représentativité dans l'enseignement privé. Nous en sommes fiers au nom de tous nos adhérents qui défendent, épaulent et représentent leurs collègues.

## Le Spelc | ACTEUR SUR TOUS LES TERRAINS

### L'EUROPE



Le Spelc est membre actif de la Confédération européenne des syndicats indépendants (Cesi). Auprès de la Commission européenne, nous militons pour la création d'un "Espace européen de l'éducation". Il est bâti sur un socle commun de connaissances, compétences et culture autour des valeurs européennes. Il prévoit des minima sociaux pour les professionnels de l'éducation, les pays du Nord de l'Europe étant en la matière une source d'inspiration.

### L'ADMINISTRATION



Qu'il s'agisse d'honorer des mandats gagnés aux élections professionnelles (CCM et TPE), ou de participer bénévolement à de nombreuses commissions, le Spelc est présent à tous les échelons de l'administration, des rectorats jusqu'au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et celui de l'Agriculture et de l'Alimentation. Nous négocions les salaires et conditions de travail des enseignants et salariés. Nous les conseillons pour leurs demandes individuelles.

### L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



Le Spelc est un interlocuteur permanent de l'Institution. Nous défendons le caractère propre de l'enseignement privé, incluant l'éveil à la dimension spirituelle, dans le respect de la diversité. Au Spelc, adhèrent également des professionnels d'établissements privés d'autres confessions, mais toujours sous contrat avec l'État.

### LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Des responsables Spelc sont présents partout sur le territoire, sous l'égide de syndicats Spelc locaux, réunis dans notre fédération. Nous veillons à la formation de nos responsables, reconnus pour être des experts des droits des salariés et des enseignants, proches et disponibles.

### LES FÉDÉRATIONS DE RETRAITÉS



Le Spelc compte en son sein une commission dédiée aux retraités de l'enseignement. Pour amplifier leur voix, nous adhérons à la Fédération nationale des associations de retraités (Fnar), elle-même membre de la Confédération française des retraités (CFR). Cette dernière rassemble 1,5 million de retraités ! De quoi avoir de l'audience pour exposer sa recommandation d'un système universel de retraite, qui gomme notamment les inégalités entre les pensions de réversion selon les régimes.